

Honoraires de négociation en transactions immobilières

CHARGE ACQUEREUR

Montant TTC* du prix net vendeur	Forfait TTC* des honoraires	Montant TTC* du prix net vendeur	Forfait TTC* des honoraires
< 30 000 €	3 000 €	210 001 € à 220 000 €	11 500 €
30 000 € à 40 000 €	3 750 €	220 001 € à 230 000 €	11 750 €
40 001 € à 50 000 €	4 500 €	230 001 € à 240 000 €	12 000 €
50 001 € à 60 000 €	5 000 €	240 001 € à 250 000 €	12 250 €
60 001 € à 70 000 €	5 500 €	250 001 € à 260 000 €	12 500 €
70 001 € à 80 000 €	6 000 €	260 001 € à 270 000 €	12 750 €
80 001 € à 90 000 €	6 500 €	270 001 € à 280 000 €	13 000 €
90 001 € à 100 000 €	7 000 €	280 001 € à 290 000 €	13 250 €
100 001 € à 110 000 €	7 500 €	290 001 € à 300 000 €	13 500 €
110 001 € à 120 000 €	8 000 €	300 001 € à 310 000 €	13 750 €
120 001 € à 130 000 €	8 500 €	310 001 € à 320 000 €	14 000 €
130 001 € à 140 000 €	9 000 €	320 001 € à 330 000 €	14 250 €
140 001 € à 150 000 €	9 500 €	330 001 € à 340 000 €	14 500 €
150 001 € à 160 000 €	10 000 €	340 001 € à 350 000 €	14 750 €
160 001 € à 170 000 €	10 250 €	350 001 € à 360 000 €	15 000 €
170 001 € à 180 000 €	10 500 €	360 001 € à 370 000 €	15 250 €
180 001 € à 190 000 €	10 750 €	370 001 € à 380 000 €	15 500 €
190 001 € à 200 000 €	11 000 €	380 001 € à 390 000 €	15 750 €
200 001 € à 210 000 €	11 250 €	390 001 € à 400 000 €	16 000 €
		> 400 001 €	4%

Honoraires de négociation viager CHARGE VENDEUR

Montant TTC* du prix net vendeur	TTC* des honoraires
< à 200 000 €	Forfait 15 000 €
200 001 € à 250 000 €	7,5 %
250 001 € à 300 000 €	7 %
300 001 € à 500 000 €	6 %
> à 500 001 €	5 %

Honoraires de négociation *TVA 20% incluse – Barème applicable à compter du 01/04/2021.
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Programme Neuf	6 % TTC* du prix de vente à charge vendeur
Terrain	6% TTC* du prix de vente à charge acquéreur
Purge pacte de préférence	Honoraires charge vendeur
Congé pour vente	Honoraires charge vendeur

Honoraires de location et gestion locative – Tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2021

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

- Gestion mensuelle locaux d'habitation : 6 % TTC* de la totalité des encaissements
- Assurance loyers impayés et détériorations immobilières 3% TTC* / mois des montants quittancés (Facultative)
- Frais administratifs 3 € TTC* / mois (Extranet et autres dépenses diverses)
- Honoraires pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers : Forfait minimum de 50 € TTC* pour document «aide à la déclaration »
- Prestations particulières – Contentieux – Sinistres – Impôts : A la vacation horaires
- Gestion mensuelle baux commerciaux : sur devis avec un minimum de 6% TTC* de la totalité des encaissements

PRESTATIONS PRINCIPALES DE LOCATION TTC*

- Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5***

	Surface ≤ 36 m ²		36 m ² < S < 61 m ²		≤ 61 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	150 € OFFERT **	Néant	150 € OFFERT **	Néant	150 € OFFERT **	Néant
Visites						
Constitution dossier	5 € / m ²	5 € / m ²	4 € / m ²	4 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²
Rédaction de bail						
Etat des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

CONDITIONS ASSURANCE LOYERS IMPAYES

- Dossiers locataires certifiés
- Loyers impayés : plafond de 90 000 € TTC* par sinistre
- Dégradations immobilières : 10 000 € TTC* par sinistre
- Frais de contentieux compris dans les plafonds de loyers impayés

HONORAIRES DE CONSEIL

- Etude préalable vendeur (incluant le déplacement) : forfait 300 € TTC*
- Prestation spécifique sur devis : 240 € TTC* de l'heure, 1 200 € TTC* la journée

* Selon taux TVA en vigueur 20%

** Offert uniquement pour les mandats de gestion

*** En application du décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 sur le plafonnement des honoraires